



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	49	0	0

**OBJET : 00-23 - RENOUELEMENT
DU CONSEIL MUNICIPAL - SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DU LITTORAL DE
LA RIVE DROITE DU VAR - COMITE
DU SYNDICAT - DESIGNATION DE
REPRESENTANTS**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1073/14

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 14 AVR. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 AVR 2014

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,


A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du lundi 7 avril 2014

Le lundi 7 avril 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/04/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Annie CLECH, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, M. Gérard PIEL

Procurations

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Créé par arrêté préfectoral en date du 22 juin 1957, le Syndicat Intercommunal du Littoral de la Rive Droite du Var a pour mission la production et l'acheminement de l'eau pour les communes adhérentes, à savoir :

- Antibes Juan-Les-Pins ;
- Biot ;
- Villeneuve-Loubet ;
- La Colle Sur Loup ;
- Roquefort ;
- Cagnes sur Mer.

A ce jour, les captages situés sur le territoire antibois, appelés « les sources romaines », ne fournissent qu'environ un quart des besoins en eau de la Ville. C'est pourquoi elle est membre du Syndicat Intercommunal du Littoral de la Rive Droite du Var (SILRDV) pour l'approvisionnement, jusqu'à son territoire, des trois quarts d'eau potable restants.

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal et de l'article L. 5211-8 du Code général des Collectivités territoriales, il convient de désigner les représentants de la Commune au sein du Syndicat, à savoir deux délégués qui siégeront au Comité du Syndicat Intercommunal du Littoral de la Rive Droite du Var.

Aussi, conformément aux exigences de l'article L. 5211-7 et des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des Collectivités territoriales, il convient de procéder à cette désignation au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Enfin, il convient d'autoriser un des délégués de la Commune à assurer, le cas échéant, les fonctions de Président ou de Vice-président du syndicat.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **ADOpte** le principe de vote à mains levées,

- **PROCEDE** à la désignation de deux élus en tant que délégués au sein du Syndicat Intercommunal du Littoral de la Rive Droite du Var.

Se portent candidats :

Patrick DULBECCO
Henri CHIALVA

Commission(s) :

A la majorité par 41 voix POUR sur 49 (1 contre : M. PIEL et 7 abstentions : Mme CLECH, M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, Mme MURATORE, M. AUBRY) :

- **DESIGNE** M. Patrick DULBECCO, Adjoint au Maire, et M. Henri CHIALVA, Conseiller municipal, en tant que délégués au sein du Syndicat Intercommunal du Littoral de la Rive Droite du Var (SILRDV) ;

- **AUTORISE** l'un de ces délégués à assurer, le cas échéant, les fonctions de Président ou de Vice-président dudit syndicat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-23 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LITTORAL DE LA RIVE DROITE DU VAR - COMITE DU SYNDICAT - DESIGNATION DE REPRESENTANTS -

Date de transmission de l'acte : 14/04/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 14/04/2014

Numéro de l'acte : DCM1073-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140407-DCM1073-14-DE

Date de décision : 07/04/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles